



Que devient l'heritage de l'époux apres divorce ?

Par **morti78**, le **12/05/2016** à **08:45**

Bonjour,

Après 27 ans de vie de commune, 3 enfants, une maison, (une vie correcte quoi), à 50 ans ma femme vient de m'informer son intention de divorcer.

Je vous passe les détails de mon état mais ceux qui sont passés par cette situation me comprennent.

Voilà ma question, en 2011 mon père est décédé me laissant une maison à partager avec ma belle-mère (et oui lui aussi était divorcé, cela doit être génétique).

Suite au partage j'ai reçu du notaire (j'ai encore le bordereau du chèque) une somme d'environ 100 000 euros (plus la voiture de mon père que j'avais racheté pour 10 000).

Cette somme a été versée sur notre compte commun puis a été utilisée dans diverses choses comme le règlement du prêt principal de la maison (40 000 euros) l'achat de 2 voitures neuves avec la reprise pour la voiture de mon père par le garage (22 000 euros en chèques de banques) alimentation de nos livrets (22 000 euros), une terrasse (10 000) appareils ménager, restos, vacances, etc, etc.

Étant marié sous la communauté de biens réduite aux acquêts (pas de contrat) j'aurais voulu savoir ce que j'allais pouvoir récupérer de cet héritage ?

Je n'ai pas indiqué sur les factures que cet argent provenait d'un héritage à chaque fois que nous achetions quelques choses. Dois-je prouver par exemple que les voitures ont pu être achetées grâce à l'argent reçu du notaire ?

Je vous remercie pour l'aide que vous pourrez m'apporter, je suis complètement perdu mais je ne veux pas en plus me faire plumer par ma femme.

Très cordialement et encore merci !

Par **Visiteur**, le **12/05/2016** à **11:37**

Bonjour,

" lui aussi était divorcé, cela doit être génétique"... vu que c'est votre femme qui veut divorcer, je ne vois pas le lien génétique avec votre père...? Mais bon passons... Par contre l'argent que vous eu en héritage doit vous revenir ! Un héritage reste la propriété de l'héritier ! Sauf erreur de ma part mais votre ex-épouse vous doit récompense de cet argent... de la moitié je dirais ?

Par **morti78**, le **12/05/2016** à **14:08**

Je vous remercie pour votre réponse.
Cordialement